



Le Monde

Semaine du 24 au 31 janvier 1963

Numéro distribué gratuitement

Réalisé par la Fédération des groupes d'études de Lettres (F.G.E.L.)

Page 8

L'ÉTUDIANT DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT

LA FIN ET LES MOYENS

Doit-on attendre du huitième ministre de l'éducation nationale de la V^e République qu'il apporte un sang nouveau dans le vieux ministère chargé de la jeunesse ? S'il est vrai que le budget du ministère est l'image de ce que sera son activité, on peut désespérer de ce renouveau tant proclamé. Récemment le bureau de l'U.N.E.F. a attiré l'attention des députés et des sénateurs sur l'insuffisance du budget de

l'éducation nationale. S'agissait-il simplement, pour les responsables du syndicalisme étudiant de réclamer des crédits ? Il ne suffit pas de « demander des sous » sur l'air des lampions en descendant le boulevard Saint-Michel, il faut avoir conscience que c'est une attitude politique qui est mise en cause dans la revendication budgétaire. On peut en analyser rapidement les éléments principaux.

Tout d'abord la première constatation, qui est depuis longtemps évidente, est que l'on s'obstine décidément à n'avoir qu'une politique à court terme. A quoi sert-il d'établir un plan si l'on ne prend pas la peine de le respecter ? Encore faut-il noter que les objectifs de ce plan eux-mêmes apparaissent dans une large mesure contestables. On sait que, par rapport aux prévisions de la Commission de l'équipement scolaire et universitaire (Commission Le Gorgeu), qui s'efforçaient de refléter les besoins exprimés, le gouvernement, pour la fixation des objectifs définitifs, avait procédé à des abattements très importants. Or le budget de 1962 avait pris un premier retard par rapport à ces objectifs. Y a-t-il, dans le temps, une limite à une telle attitude ?

La réponse est claire ; elle nous a déjà été donnée lors de l'arrivée « vague démographique » à l'âge de l'entrée en sixième. On l'a appelée, peut-être par euphémisme, « l'explosion scolaire » ; et elle a consisté à baptiser du nom de réforme la consécration d'une nécessité de fait : il fallait accueillir les jeunes élèves dans tous les établissements existants ; il fallait leur donner des maîtres, que l'on a pris n'importe où, n'importe comment. Cela éclaire d'un jour bien singulier le fameux axiome de l'actuelle philosophie politique, selon lequel « on ne négocie pas sous la menace » : on attend que la menace se soit réalisée...

Après l'Algérie... la force de frappe

En second lieu, lorsqu'on se place au niveau des choix budgétaires, c'est un lieu commun de dire qu'ils expriment des choix politiques. Or il apparaît que, depuis de très nombreuses années, les choix se sont toujours faits contre l'éducation nationale, et notamment si on compare les crédits qui lui sont affectés à ceux qui le sont à la défense nationale. Opposer la formation des jeunes à l'équipement atomique, ce n'est pas en effet se livrer à la démagogie. C'est tout simplement effectuer une contestation politique. Avant, c'était la guerre d'Algérie ; aujourd'hui, c'est la force de frappe.

Enfin l'attitude gouvernementale exprime également une politique dans ses conséquences. Celles-ci ont un double aspect. Le premier concerne la réforme complète de notre système d'enseignement ; cette réforme est une nécessité évidente pour parvenir à la « démocratisation », qui est l'une de nos principales revendications. Ce n'est pas un mot d'ordre de principe, mais la volonté de faire cesser une situation d'une absurdité et d'une injustice criantes ; pour ne parler que de l'enseignement supérieur, le ministère de l'éducation nationale lui-même a publié récemment des statistiques très « parlantes » sur l'origine sociale des étudiants en 1961 : *les deux tiers exactement les*

étudiants ont des parents d'origine sociale «supérieure» (patrons de l'industrie et du commerce, professions libérales, cadres supérieurs et moyens) ; par contre les fils d'ouvriers représentent 5 % les étudiants, ceux de salariés agricoles 0,5 % ! (1).

Cette situation est évidemment injuste ; comme on l'a dit, la structure sociale du recrutement de l'enseignement supérieur est l'image renversée de celle de la nation. Elle est également absurde, car elle conduit à limiter le recrutement des cadres de la société française à certaines couches sociales. Tous les économistes s'accordent à affirmer que la démocratisation de l'enseignement est un facteur de croissance économique.

Les remèdes existent pourtant ; ils ne consistent pas à user de palliatifs, à réformer partiellement, mais à reconstruire entièrement un système adopté à notre époque ; il s'agit, d'une part, de refondre intégralement les structures, les méthodes, le contenu de l'enseignement, afin non seulement d'assurer l'égalité de droit, mais aussi et surtout de fait ; d'autre part il faut assurer aux parents et aux étudiants les possibilités financières de la poursuite des études. Or, cela implique des investissements matériels et intellectuels qui se traduisent en crédits. Une question se pose alors : ne peut-on, comme on le dit parfois, réformer parce que cela coûte trop cher, ou refuse-t-on les crédits pour ne pas réformer ? En réalité, on a toujours les moyens de la politique que l'on veut faire.

Approfondir l'analyse

L'autre conséquence de l'actuelle politique gouvernementale est la suivante : à ne pas doter l'éducation nationale des crédits dont elle a besoin, on la condamne à ne pas pouvoir remplir sa mission de service public. C'est alors que l'enseignement se fera en dehors de l'éducation nationale. Par exemple, l'enseignement agricole n'aurait-il pas dû être du domaine de l'éducation nationale ? Comme celle-ci n'a pas les moyens de l'organiser, il dépendra pour une part du ministère de l'agriculture, pour une autre part du service privé représenté en particulier par les chambres d'agriculture. On a de même ainsi justifié l'aide de l'Etat à l'enseignement privé : « Comme renseignement public ne peut accueillir tous les enfants, il faut bien aider le secteur privé à jouer le rôle complémentaire. » Quelle singulière conception de son rôle le ministère de l'éducation nationale exprime ainsi !

Mais il faut encore approfondir l'analyse. Le problème de la laïcité, précisément, prend aujourd'hui une dimension que l'on entrevoyait à peine il y a quelques années. Vue sous l'angle des structures, la laïcité (2) implique que l'école ne saurait dépendre de groupements d'intérêts privés, qu'ils soient religieux, politiques ou économiques. Or, ne peut-on craindre aujourd'hui que les derniers des trois ne soient ceux qui prennent la relève de l'éducation nationale défaillante ? S'il est des secteurs de l'enseignement auxquels les intérêts économiques peuvent attacher une certaine importance, ce sont bien ceux qui débouchent directement sur la profession, donc *l'enseignement technique et l'enseignement supérieur*. Est-ce un hasard s'il s'agit justement des secteurs de l'enseignement qui souffrent le plus de la carence des pouvoirs publics ?

Pour ce qui est de l'enseignement technique, on sait qu'il est depuis longtemps le « parent pauvre »

de notre système d'enseignement. Or les secteurs les plus dynamiques de l'économie française, qui ont un besoin urgent de professionnels et de techniciens, ont, eux, les moyens financiers d'organiser leur enseignement... Les dangers entraînés par une telle situation sont évidents : formation étroitement intéressée, mainmise de l'employeur sur le futur employé, etc.

Dans l'enseignement supérieur le phénomène est plus subtil. Autrefois l'Université préparait essentiellement, soit à l'enseignement, soit aux professions libérales ; aujourd'hui la formation de cadres et de chercheurs de l'économie tend à prendre une place toujours plus prépondérante. Il est évident que l'Université se doit de tenir compte de cette évolution normale et de s'y adapter : mais elle ne le fait pas, ou quand elle le fait, c'est avec des moyens si dérisoires qu'elle est en situation d'infériorité vis-à-vis de ses interlocuteurs, c'est-à-dire les dirigeants de l'industrie et du commerce. Or nous ne pourrions jamais admettre que l'Université soit « à la remorque » de l'économie, car elle a à réaliser, par elle-même, une formation complète des hommes.

Un problème aussi grave nous montre combien il est vain de protester contre des carences sans proposer des solutions. Si aucun ministre de l'éducation nationale ne s'est décidé jusqu'ici à prendre des mesures décisives pour résoudre ce problème, c'est probablement qu'aucun n'a jamais espéré conserver longtemps sa charge.

Devant la nécessité d'avoir un enseignement supérieur recrutant ses étudiants parmi l'ensemble de la nation et suivant le seul critère intellectuel, l'Etat a d'abord employé des moyens empiriques, « l'aide sociale » aux étudiants. La pièce maîtresse de ce système, le régime des bourses, a fait faillite puisqu'il a été dans l'impossibilité d'atteindre le but qui, en principe, lui était assigné. C'est pourquoi nous affirmons que seule une allocation d'études, distribuée à tous les étudiants selon le critère unique de la valeur des études, peut assurer ce que l'on a appelé « la prise en charge de la formation des élites par l'Etat ». L'allocation d'études ne cherche d'ailleurs pas à répondre qu'à ce simple problème matériel ; elle est également l'une des conditions de la réalisation d'une nouvelle démocratisation ; elle sera enfin la consécration pour l'étudiant de sa qualité, souvent rappelée, de « jeune travailleur intellectuel ».

Solutions hypocrites

Comme il faut bien faire quelque chose pour permettre aux étudiants de vivre, un certain nombre d'idées sont dans l'air : on envisagerait de généraliser les prêts d'honneur, avec une orientation obligatoire, ou même d'instituer un régime de contrat de présalaire entre les étudiants et les entreprises qui veulent les embaucher à la fin de leurs études. Divers autres systèmes moins marqués sont envisagés, mais tous ont la caractéristique commune, d'une part d'un refus de l'Etat de prendre ses responsabilités, et d'autre part de chercher à lier l'avenir professionnel de l'étudiant à ce qui lui serait versé. On voit combien de tels projets vont à l'encontre de notre conception.

Face à d'aussi inquiétantes velléités, il ne suffit pas de dénoncer l'hypocrisie qui consiste à mettre sous le même mot des réalités bien différentes ; il faut surtout reprendre la lutte pour notre projet d'allocation d'études. Et, lorsque l'on nous objectera

qu'elle risque de coûter cher au budget de l'Etat, nous affirmerons avec force qu'il n'y a pas de prix à la réalisation d'un enseignement digne d'une société qui se veut démocratique.

Michel MOUSEL,
Vice-président de l'U.N.E.F.

(1) Origine sociale des étudiants français au 30 Juin 1961 (facultés). Source : ministère de l'éducation nationale (enquête de l'I.P.N.).

(2) Nous la définissons ainsi : « L'école ouverte à tous dans le respect de chacun ».

L'allocation d'études

« Dans un pays d'Amérique latine les étudiants manifestent pour une augmentation de leur allocation d'études. Les syndicats ouvriers menacent de faire grève pour appuyer leur revendication... »

(Le Monde, décembre 1962.)

Où en sommes - nous en France ?

En franchissant le seuil de la Faculté la majorité des étudiants se posent la question suivante : « Par quel moyen vivre et faire mes études ? » Quarante pour cent répondent par le travail noir, emploi à mi-temps; d'autres, moins nombreux, se contentent de leur bourse (en moyenne 200 F par mois).

Il est évident que seules les familles aisées peuvent se permettre d'entretenir décentement et suffisamment longtemps leurs enfants. La sélection est soigneusement maintenue, seuls vraiment réussiront ceux qui « ont les

moyens », quant aux autres qu'ils se débrouillent...

L'allocation d'études devrait permettre — sans changer véritablement le recrutement des facultés — aux autres de mener à terme leurs études et de donner à tous un statut « d'adulte », c'est-à-dire de personne se gérant elle-même en toute responsabilité. L'allocation d'études serait une démocratisation de l'enseignement supérieur et un pas vers une démocratisation générale de l'enseignement.

L'idée de l'allocation d'études remonte à avant la guerre. Elle fut vraiment formulée dans le projet de loi Cayol en 1949. Depuis l'U.N.E.F. et l'U.G.E. ont élaboré environ quatorze projets de loi, dont deux récents, qui diffèrent sur plusieurs points importants. L'instauration de l'allocation d'études est liée, pour l'U.N.E.F., à l'observation de trois principes :

— Tous les étudiants venant du baccalauréat peuvent être bénéficiaires de l'allocation d'études sans que celle-ci soit sanctionnée par un examen spécial ;

— L'allocation d'études ne doit en aucun cas être orientée, elle n'engage pas le travail futur de l'étudiant, ce n'est pas une pré-embauche, acompte destiné à combler les postes et secteurs de l'économie jugés déficitaires ;

— La caisse de rémunération étudiante est autonome, elle est gérée paritairement. Dans la composition du C.A. entrent dix représentants de l'administration et des professeurs et dix représentants étudiants.

L'U.G.E. diffère sur deux points :

— Au lieu d'être financée entièrement par l'Education nationale, l'allocation d'études recourrait pour 30 % environ à des taxes supportées par l'industrie ;

— La composition du C.A. comprendrait huit représentants de l'université (quatre professeurs, quatre étudiants), huit représentants des activités professionnelles (représentants de différents syndicats, représentants du service des industries nationalisées), huit représentants des différents ministères.

Cette divergence pose un problème de principe pour le premier point :

— En effet :

L'U.N.E.F. estime que seule l'Education nationale doit assumer le paiement de l'allocation d'études. De plus il est difficile de concevoir l'industrie privée comme totalement désintéressée.

Pour le deuxième point la représentation étudiante est faible (4 sur 24) et la présence de délégués d'autres syndicats serait-elle le moyen de les intéresser à nos problèmes ?

Nous constatons que la seule forme d'aide aux étudiants, autre que le système des bourses, c'est-à-dire les I.P.E.S., vont absolument à rencontre de la conception de l'allocation d'études :

— Les bénéficiaires sont recrutés par un concours ;

— Les I.P.E.S. répondent à une exigence de l'économie actuelle, qui voit les étudiants diplômés désertier de plus en plus l'enseignement, dont les salaires et les conditions de travail sont déplorables. Ils sont le plus souvent un chantage vis-à-vis des étudiants peu fortunés, obligés à engager leur avenir dans une voie qui souvent ne les tente pas, pour pouvoir vivre et étudier ;

— Enfin nous sommes loin de co-gérer les fonds attribués.

L'allocation d'études doit pour s'inscrire logiquement dans le cadre des principes Langevin-Wallon être accompagnée de l'allocation familiale d'études.

L'U.N.E.F. prévoit, au cas où l'allocation d'études serait votée, un schéma de distribution partant des étudiants terminant leurs études (di-plomitifs, agrégatifs) et arrivant par tranches annuelles progressives rapprochées aux étudiants en première année de faculté ou en classes préparatoires aux grandes écoles.

Si nous voulons qu'il n'y ait pas de sélection à la base et que la culture ne reste plus une culture de classe, réservée à une population à l'image renversée de celle de la population active, l'allocation d'études doit être élargie au niveau du secondaire et du primaire sous forme d'allocation familiale d'études aux familles, qui bien souvent ne peuvent se passer du salaire d'appoint de leurs enfants quelles que soient les aptitudes de ceux-ci.

C'est en étant libéré de questions financières qu'un

choix d'orientation deviendra une question de liberté et non plus de nécessité.

Mais le travail de l'étudiant est-il rentable ?

Pour l'U.N.E.F. une allocation d'études est basée sur le principe Langevin-Wallon de *justice* : accès de tous à la culture selon l'aptitude de chacun ; elle n'est pas une spéculation.

Pour la bourgeoisie la réponse est plus nuancée : l'amélioration du fonctionnement de l'université (moins d'échecs aux examens, réduction de la durée des études, plus grand nombre de cadres) lui ferait peut-être plus gagner que perdre d'instaurer l'allocation d'études mais en la modelant évidemment à ses intérêts.

L'allocation d'études coûterait environ 900 millions de francs à l'Etat.

Logiquement les crédits devraient être pris sur ceux de la force de frappe (tout le monde connaît les chiffres paradoxaux) et nous pourrions nous efforcer de convaincre le gouvernement que l'investissement intellectuel est pour lui plus rentable que tout autre, mais il ne faut jamais oublier que les principaux débouchés de l'industrie lourde sont offerts par l'armée : elle achète 13 % des produits pétroliers, 67 % des constructions navales, 83 % des constructions aéronautiques, etc. En revendiquant des crédits pris sur le développement de la force de frappe nous nous heurtons directement aux principaux intéressés : les monopoles.

Deux autres sources de financement sont possibles :

—L'institution de taxes professionnelles comme le propose l'U.G.E., ce qui amène très vite une orientation

de l'allocation d'études, et à la limite l'institution d'I.P.E.S. généralisés. Alors le travail de l'étudiant est effectivement « rentable » ;

—L'institution d'une taxe supplémentaire applicable aussi aux salariés, ce qui ferait supporter le poids de l'allocation d'études aux couches déjà défavorisées et qui n'en profiteraient pas puisque leurs enfants ne sont que 20 % dans l'enseignement supérieur.

Un troisième danger se présente si l'allocation d'études est déviée de son sens originel :

—Présenter l'étudiant comme un futur cadre et non plus comme un jeune travailleur intellectuel, recevant des acomptes sur son travail et sa situation future, ce qui serait un bon moyen de rendre très difficile l'action revendicative de l'U.N.E.F. en liaison avec les syndicats ouvriers ;

—De même les quelques fils d'ouvriers supplémentaires qui accéderaient aux postes de direction de l'Etat seraient un argument contre les revendications de ceux-ci, notamment en matière d'allocation familiale d'études.

Le mot d'ordre de l'allocation d'études doit donc être une des revendications de l'U.N.E.F., mais il doit être accompagné, avec l'aide des syndicats ouvriers dont c'est l'intérêt direct, de celui de l'allocation familiale d'études.

A la dénomination allocation d'études nous préférons celle de pré-salaire étudiant, plus conforme à la condition de jeune travailleur intellectuel.

Le Monde

Semaine du 24 au 31 janvier 1963

Numéro distribué gratuitement

Réalisé par la Fédération des groupes d'études de Lettres (F.G.E.L.)

Page 8